

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CDEN écoles, collèges, lycées : les copies sont à revoir Monsieur le DASEN !

Lors du conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) de ce jour, la baisse des moyens a été contestée par l'ensemble des représentants des personnels, des représentants des parents et des élus, maires et conseillers départementaux.

Dans ce sens, le vœu, qui demande une rallonge budgétaire ambitieuse pour les élèves de la maternelle à la fin du second degré, présenté par la FCPE, la FSU, FO et l'UNSA est voté à l'unanimité. Pourtant, le directeur académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN) a entériné la suppression des postes : 13 postes dans le premier degré et 23 dans le second, sans aucune prise en compte des nombreux moments de soi-disant « dialogue social » auxquels a participé la FSU qui demande que la copie soit revue.

Fait historique : les cartes scolaires du 1er et 2nd degré ont été rejetées unanimement par l'ensemble des membres du CDEN (moins 1 abstention pour le second degré).

Dans le premier degré, pour arriver à un solde de moins 13 postes, ce sont près de 60 fermetures de classe que le DASEN prononce.

Lorsqu'il annonce une baisse de 800 élèves en moyenne, cela correspond à une perte de moins de 2 élèves par école en moyenne. De manière unanime, les membres du CDEN ont dénoncé une vision comptable qui, seule, justifie les suppressions de poste, les fermetures de classe, les fermetures de classes bilingues. La pression unanime a permis l'annulation de 8 mesures de fermeture qui correspondent à 6 postes $\frac{1}{2}$: Bayonne Marie Curie, Souraïde ($\frac{1}{2}$ poste), Mourenx de Bordeu, Rivehaute, Argagnon, Asson Latapie, Ascain ($\frac{1}{2}$ poste), Accous-Bedous ($\frac{1}{2}$ poste).

Pour autant, ces annulations de fermeture se font au détriment des moyens de remplacement (annulation de la création de 3,75 postes de remplaçants).

Dans le second degré, aux postes qui disparaissent, s'ajoutent les mesures de carte scolaire qui obligent à une mobilité professionnelle destabilisante pour l'ensemble des équipes concernées.

Les dotations horaires imposent des effectifs toujours plus chargés dans les collèges et lycées du département, alors qu'élèves et personnels subissent et subiront encore les conséquences de la crise sanitaire. Sans moyens supplémentaires.

La non prise en compte de l'école inclusive, destinée aussi aux enfants des familles itinérantes et des enfants allophones, est dénoncée à plusieurs reprises. Même lorsqu'il y a des ULIS, des fermetures de classe sont confirmées.

L'Éducation Nationale a des responsabilités très fortes dans l'aménagement du territoire départemental qui comprend des zones urbaines denses et des secteurs ruraux très isolés. Mettre en difficulté des écoles et des collèges, c'est mettre en difficulté tout le tissu rural, les zones d'éducation prioritaires et

celles qui devraient y être.

Les suppressions de poste sont toujours contestables, mais alors que le nombre d'élèves augmente dans le second degré et que le premier degré aurait pu profiter d'un moment de moins de tension sur le nombre d'élèves et de niveaux par classe, ces suppressions sont insupportables.

Avec les conséquences sociales et pédagogiques de la pandémie, ces suppressions sont inadmissibles.

Le DASEN renvoie à d'éventuels ajustements de rentrée, mais sans convaincre.

Comme d'autres, face à l'absence de propositions positives, la FSU demande l'interpellation du ministre pour abonder de manière significative les moyens de l'Education nationale dans le département.

Pau, le 9 mars 2021